



MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 46/2026

ARRETE MUNICIPAL**PORTANT CREATION DE TARIFS POUR LA VENTE DE LIVRES
DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION D'ART ABORIGENE****Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,**

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/097 du 22 mars 2026 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°62-2025 du 12 décembre 2025 portant modification des tarifs culturels pour l'année 2026,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de l'exposition d'art aborigène « Madayin : cartographies et récits sacrés d'Australie » les livres suivants vont être mis en vente dans les boutiques de la Maison forte de Hautetour et du Musée d'art Sacré du 4 au 30 juin 2026 :

Désignation	Prix de vente
L'art aborigène, de Marine Degli et Olivier Morel :	16.00 €
Fondation Opale, Before time began : aux origines de l'art aborigène contemporain :	35.00 €
Yapa, le petit aborigène d'Australie, de Chrystel Proupuech :	13.00 €
10 Contes d'Australie, d'Annie Langlois :	4.90 €
La petite fille qui voulait voir le désert, d'Annie Langlois et Madeleine Brunelet :	5.95 €

Article 2 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 4 juin 2026

Le Maire,
Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 12-06-2026

Télétransmis en Sous-Préfecture le 12-06-2026